



MISE EN PLACE D'UN ATELIER CUNICOLE OU VOLAILLE

(Sans demande de subvention)



Vous souhaitez

- METTRE EN PLACE ou AMÉLIORER votre atelier.
- Avoir une meilleure VISIBILITÉ sur la mise en place de l'atelier (stratégie, matériels, objectif de production).



Nous vous proposons

- Une VISITE DE L'EXPLOITATION et de la zone afin d'identifier la faisabilité du projet.
- Une AIDE À LA DÉCISION des choix et des stratégies les mieux adaptés à votre situation.



Vous obtenez

- Un DIAGNOSTIC DE LA FAISABILITÉ du projet.
- Un CONSEIL PRÉCIS contenant selon les points clés identifiés lors du diagnostic :
 - un dimensionnement du projet (capacité fourragère, chargement, surface du bâtiment) ;
 - schématisation du parcellaire ;
 - choix du matériel à acquérir ;
 - stratégie de conduite et de commercialisation.

Vos contacts

LAURENT Mireille

Conseiller Cunicole / Avicole

☎ 0690 33 94 28 / 0590 25 17 17

✉ laurent.m@guadeloupe.chambagri.fr





LES + DE LA CDA971

- Compétences techniques
- Agents spécialisés dans la conduite d'élevage CUNICOLE et AVICOLE.



PUBLIC CONCERNÉ

Éleveurs (non exploitants agricoles) souhaitant mettre en place ou améliorer son atelier, sur FOND PROPRES.



MODALITÉS

- Visite de l'exploitation afin d'établir un diagnostic précis.
- Présentation et transmission d'un compte rendu de conseil.



COÛT

Pris en charge par un financement du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de votre Chambre d'Agriculture

